

# FLAVIGNAC



Dossier spécial

**AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG**

Mairie de Flavignac 87230

05 55 39 11 14

mairie-flavignac@wanadoo.fr

www.flavignac.fr

# Sommaire

03 | LE MOT DU MAIRE

04 | CONSEILS MUNICIPAUX

11 | VIE COMMUNALE

15 | LA PAGE DE L'ÉCOLE

# 17

DOSSIER SPÉCIAL  
**AMENAGEMENT  
DU CENTRE-BOURG**



22 | HISTOIRE DE LA COMMUNE

27 | VIE ASSOCIATIVE

29 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

31 | CIAS

32 | OFFICE DE TOURISME

33 | LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

34 | INFOS DIVERSES

35 | ÉTAT CIVIL

36 | MÉMENTO

# FLAVIGNAC

**Mairie de Flavignac**

**87230 Flavignac**

**05 55 39 11 14**

**mairie-flavignac@wanadoo.fr**

**www.flavignac.fr**

Bulletin municipal Janvier 2021

Parution bi-annuelle  
(janvier et juillet)

Responsable de la publication :  
Christian DESROCHE, Maire

Rédaction :  
Mairie de Flavignac

Saisie des textes :  
Sandra LAMARGOT

Comité de lecture :  
Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT,  
Agnès LAFARGE, Colette MALAGNAC,  
Christine SAZERAT

Crédits photos :  
©Christophe Mercier (p.94 : Elanion),  
©CIAS (p.31), ©Communauté de  
communes Pays de Nexon Monts de  
Châlus (p.29-30), ©Flavignac loisirs  
(p.27), @gymnastique volontaire de  
Flavignac (p.27), ©Mairie (p.3, p.12-14,  
p.15 : rentrée solaire, p.16 : spectacle,  
p.25), @Mathis Owczarek (couverture),  
©2020Panneapocket (p.14), ©Pnrpl  
(p.15 : plantation, p.16 : cuisine du coin),  
©Talpa (p.17-19), ©Tennis de table Flavi  
loisirs (p.28), ©Xavier Million (p.94 :  
Grues cendrées).

Mise en page et impression :  
Mairie de Flavignac

1<sup>er</sup> tirage : 500 exemplaires

Le bulletin est distribué par La Poste à  
tous les foyers de la Commune. Au cas où  
certains seraient oubliés par les services  
postaux, nous vous remercions d'en  
informer le secrétariat de mairie qui  
dispose de quelques exemplaires.





La crise sanitaire que nous traversons bouscule nos habitudes et nous oblige à nous adapter constamment. Nous avons dû reporter ou annuler de nombreuses manifestations culturelles, associatives et sportives. Nous n'oublions pas les personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique délicate et surtout celles qui ont subi un deuxième confinement. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en continuant à fréquenter les commerces, les services et les artisans locaux. Les événements que nous traversons nous rappellent la fragilité des choses mais, forts des valeurs d'entraide, ensemble nous surmonterons cette épreuve.

Les travaux de l'aménagement du centre-bourg débuteront dans le cours du premier semestre par l'aménagement de la Place du Général de Gaulle et des rues adjacentes. Un dossier général est présenté dans ce bulletin et un plan détaillé du projet est consultable à la mairie.

Lors de la dernière rentrée scolaire, l'école de Flavignac a accueilli 80 enfants répartis sur quatre classes. Les deux services de cantine ont été maintenus pour respecter les règles sanitaires.

La fibre est arrivée sur la commune. Vous pouvez dès à présent souscrire un abonnement. Je vous invite à vous connecter sur [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr) ou à contacter votre opérateur de téléphonie.

Vous pouvez télécharger gratuitement sur votre Smartphone l'application « Panneau Pocket », pour avoir en temps réel les informations liées à la commune.

Le présent bulletin municipal fait aussi peau neuve et la formule pourra encore évoluer dans les mois à venir. Merci de nous faire part de vos remarques éventuelles.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour 2021. Que cette nouvelle année se déroule sous de meilleurs auspices que la précédente.

Bonne lecture.

Christian DESROCHE

**18 septembre 2020**

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Isabelle Bernard

Absents avec pouvoir : Karine Bula-Lafont, Jim Tran, Benjamin Tournois

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

### ■ Demandes de subventions

#### Grosses Réparations de Voirie Communale (GRVC)

Le Conseil municipal demande une subvention auprès du Conseil départemental pour un montant de 36 235 € HT pour des travaux à prévoir sur trois routes dans les secteurs de La Gane, Faye et Pouyalou.

#### Réfection du grillage du court de tennis

Le Conseil municipal choisit la proposition de SAE Tennis d'Aquitaine, moins et mieux-disante (Jouandou : 7 261 € HT ; SAE Tennis d'Aquitaine : 5 925 € HT + 119 € HT pour le filet).

### ■ Extension des réseaux assainissement et électricité

Un permis de construire a été déposé par un particulier pour un terrain de la rue Pasteur. Situé en zone constructible, ce terrain nécessite une extension des réseaux d'assainissement et d'électricité. Les travaux d'électricité seront réalisés par le SEHV. En revanche, la Commune fera réaliser les travaux d'assainissement. Deux entreprises locales ont transmis leur devis (Gatard : 5 597,5 € HT ; Teyssier : 6 521,08 € HT).

Le Conseil municipal, souhaitant une estimation pour une éventuelle extension du réseau d'eaux pluviales, reporte sa décision à une séance ultérieure.

### ■ Ajout de points lumineux à l'école

Deux candélabres seront installés entre le parking et l'entrée de l'école pour un coût total de 6 146,36 € HT. Le Syndicat Energies Haute-Vienne versera une subvention de 2 765,86 €.

### ■ ATEC : adhésion pour une assistance technique en matière d'assainissement

Pour adhérer à ce service, une cotisation annuelle doit être versée. Pour 2020, le montant est de 0,116 €/par habitant. L'ATEC pourra ainsi assister la Commune pour des études de faisabilité concernant de futurs travaux d'assainissement.

### ■ Clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi

Dans le respect du Code des marchés publics, la commande publique doit favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Lors des travaux de requalification du centre-bourg, la Commune fixera, dans le cahier des charges de la consultation, les conditions d'exécution de cette clause. Le Conseil municipal sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie « clause sociale d'insertion du Conseil départemental », pour la mise en œuvre de ces dispositions. Une convention sera signée.

### ■ Redevance d'occupation du domaine public - Orange

Le Conseil municipal accepte le montant de la redevance d'occupation du domaine public de la part d'Orange pour l'année 2020, soit 2 334,90 €.

### ■ Redevance d'occupation du domaine public - Ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Le Conseil municipal accepte le montant de la redevance d'occupation du domaine public de la part d'Enedis pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2020, soit 212 €.

### ■ Redevance assainissement

Le Conseil municipal décide d'augmenter la redevance d'assainissement de 2 % et donc de fixer le prix à 1,49 € du mètre cube d'eau consommée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### ■ Loyers Grock Café

Une demande d'étalement des loyers pour la location du bâtiment industriel appartenant à la Commune a été demandée à la suite du confinement. Le Conseil municipal propose de faire un geste pour l'entreprise en annulant les trois derniers loyers de l'année 2020 (633,06 € par mois).

## ■ Annulation d'une réservation de location de la salle des fêtes

Du fait de la crise sanitaire, la location de la salle des fêtes est suspendue pour le moment jusqu'au 31 décembre 2020. Par conséquent, la réservation faite pour le 19 septembre est annulée. Le Conseil municipal délibère pour restituer les arrhes versées pour cette réservation.

## ■ Ligue de l'enseignement - Fédération des œuvres laïques - Participation séjours vacances enfants

La Ligue de l'enseignement associée à la Fédération des œuvres laïques de la Haute-Vienne organise des séjours dans des centres de vacances à destination des enfants et adolescents du département. De nombreux enfants ne peuvent pas en bénéficier compte tenu du prix des séjours. Il existe des bourses qui sont accordées par le Conseil départemental concernant les séjours se déroulant au centre de Meschers. Ces bourses ne sont octroyées que si la commune de résidence accorde elle-même une aide. Le Conseil municipal décide de verser une aide, de façon nominative aux familles ayant des difficultés financières, d'un montant de 1 € par jour et par enfant pour tous les séjours.

## ■ Repas des aînés 2020

En raison de la crise sanitaire, il paraît difficile d'organiser à la salle des fêtes le traditionnel repas annuel des aînés.

Le Conseil municipal décide qu'un repas de fête préparé par le restaurant Le Saint-Fortunat sera distribué par les élus aux aînés qui étaient habitués à venir se retrouver lors de ce repas. Les personnes de plus de 75 ans qui ne souhaitaient pas habituellement assister à ce repas recevront comme les autres années un colis.

## ■ Mise à disposition d'un agent auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays de Nexon- Monts de Châlus

Le Conseil municipal accepte le renouvellement de la mise à disposition de Fabienne Lecharbonnier auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays de Nexon - Monts de Châlus pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, à raison de 4 heures hebdomadaires.

## ■ Personnel communal

La demande de changement d'un poste au Centre de gestion a reçu un avis favorable du Comité technique. Le poste d'adjoint administratif de la garderie (16 heures hebdomadaires) est donc remplacé par un poste d'adjoint d'animation.

## ■ Modification des délégués auprès du PNR

Christian Desroche a été nommé délégué titulaire au Parc naturel régional Périgord-Limousin pour représenter la Communauté de communes. Il ne peut donc plus être délégué suppléant pour la Commune de Flavignac et est remplacé à ce titre par Hubert Doudet.

## ■ Questions diverses

### Club « Bords de Vienne Triathlon » d'Aixe-sur-Vienne

Le club de triathlon d'Aixe-sur-Vienne, existant depuis une année, est à la recherche d'un lieu permettant la pratique de toutes les épreuves du triathlon : natation, course à pied et cyclisme. Le site de Flavignac est adapté pour ces pratiques. Le club demande donc la permission de venir s'entraîner autour de notre plan d'eau. Le Conseil municipal est à priori favorable à cette demande, mais souhaite des précisions sur les réglementations particulièrement en ce qui concerne la responsabilité de la Commune.

### Comité de pilotage - Schéma directeur vélo

La Communauté de communes en partenariat avec la Châtaigneraie Limousine et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne sont lauréats de l'appel à projet AVELO de l'ADEME. Parmi les actions retenues figure l'élaboration d'un schéma directeur « Vélo », qui sera construit et suivi par un comité de pilotage, regroupant un représentant de chaque commune de l'intercommunalité. Christian Desroche représentera la Commune de Flavignac.

### Défibrillateurs

La commission « camping, plan d'eau, installations sportives » a reçu Monsieur Garraud, représentant la société AlterDokeo, afin d'obtenir des informations en vue du renouvellement des défibrillateurs de la Commune. Plusieurs propositions ont été faites : achat, location et maintenance. Le Conseil municipal souhaite contacter d'autres prestataires, avant de prendre une décision.

### Fond de Péréquation Intercommunal : FPIC

Le montant du FPIC reversé à la Commune de Flavignac cette année sera de 20 906 €.

## ■ Questions diverses (suite)

### Suppression de la haie du camping

Le Conseil municipal décide de supprimer la vieillissante, très opaque et trop haute haie de thuyas du camping afin de la remplacer par une haie vive composée d'essences diverses et adaptées. Divers devis ont été proposés pour l'arrachage et l'élimination des déchets. Le Conseil municipal arrêtera son choix ultérieurement et sollicite des subventions éventuelles auprès du Conseil départemental pour l'ensemble des travaux.

### Règlement intérieur

La loi NOTRe impose aux communes de plus de 1 000 habitants la rédaction d'un règlement intérieur pour le Conseil municipal. Après débat, le Conseil décide de ne pas y donner suite pour le moment.

### Commissions communautaires

Le Conseil municipal propose un certain nombre de délégués pour différentes commissions de la Communauté de communes :

Commissions		Proposition de représentants
Communication		Caroline DUPEYROUX
		Maud GERBAUD
Développement culturel	Réseau de lecture, développement culturel ...	Jean François BOYER
Développement local et économique	Numérique, commerces de proximité, ZAE, productions locales ...	François GAYOT
		Maud GERBAUD
Aménagement de l'espace et Urbanisme	PLUi ...	Claudine PRADIER
		Jean François BOYER
Environnement et cadre de vie	Ordures ménagères, assainissement autonome (SPANC), GEMAPI ...	Patrick PRECIGOUT
		Hubert DOUDET
Transition écologique et énergétique	PCAET, TEPOS ...	Isabelle BERNARD
		Caroline DUPEYROUX
Travaux et patrimoine communautaire	Travaux, bâtiments, espaces verts ...	François GAYOT

### Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

La Châtaigneraie Limousine a proposé à la Commune de participer à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Huit communes du territoire de la Châtaigneraie Limousine sont concernées par ce dispositif. L'objectif de cette opération est de ramener à l'emploi des chômeurs de longue durée en développant des activités non concurrentielles grâce à la création d'une ou plusieurs Entreprises à But d'Emploi (EBE).

### Recensement de la population

Le recensement de la population de Flavignac aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. La Commune est à la recherche de deux personnes pour réaliser l'enquête.

## 30 OCTOBRE 2020

*Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud (secrétaire de séance), Jim Tran, Benjamin Tournois*  
*Absentes avec pouvoir : Isabelle Bernard, Karine Bula-Lafont*

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

### ■ Convention avec le Syndicat Energies Haute-Vienne

Le Conseil municipal désigne le Syndicat Energies Haute-Vienne comme maître d'ouvrage pour les travaux coordonnés de renforcement et d'effacement de réseaux électriques et télécommunications à exécuter dans la commune.

### ■ Syndicat des eaux Vienne-Briance-Gorre - Modification de statuts

A la suite de la prise de compétence « eau » par la Communauté de communes Porte Océane du Limousin, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat.

### ■ Restauration de la porte de l'église de Flavignac

Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Blanchon pour la réfection de la porte principale (5 698,30 € HT). Un devis supplémentaire sera demandé à l'entreprise pour la peinture de la porte de la chapelle.

### ■ Modification du branchement électrique du marché - Place du Général de Gaulle

Une variante de la solution technique a été demandée à Enedis. Nous sommes en attente du devis. Cette question sera abordée au prochain Conseil.

### ■ Délégation générale

Monsieur le Maire demande une modification du montant de la délégation générale lui permettant d'engager des sommes sans le vote du Conseil afin de pouvoir accélérer certains travaux ou procédures. La nouvelle limite est portée à 15 000 € HT.

### ■ Taxe d'aménagement

Confirmation de la délibération de 2019 fixant le taux communal de la taxe d'aménagement à 1 % sans modification des exonérations.

### ■ Assurance statutaire du personnel

Le Centre départemental de gestion a réalisé une consultation pour renouveler le contrat groupe assurance statutaire pour l'ensemble des communes de la Haute-Vienne pour une durée de 4 ans. La Commune y adhère à compter du 1er janvier 2021. Le marché a été attribué à Sofaxis/CNP. Plusieurs options de couverture sont proposées. Le Conseil municipal retient les propositions suivantes :

- Personnel titulaire / CNRACL : indemnités remboursées à 100 % sur toutes les garanties avec 10 jours de franchise pour la maladie ordinaire. Taux de cotisation de 7,50 % sur la masse salariale.
- Personnel non titulaire / IRCANTEC : indemnités journalières remboursées avec 10 jours de franchise pour la maladie ordinaire. Taux de cotisation de 1,15 % sur la masse salariale.

### ■ Remboursement des indemnités journalières

La Commune a perçu des indemnités journalières concernant un agent placé en arrêt maladie « personne à risques » dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Ce risque n'étant pas couvert par l'assurance, le Conseil municipal consent au remboursement des montants versés entre le 11 mai et le 31 août 2020, soit 6 620,92 €.

### ■ Recrutement d'un agent technique

L'agent de maîtrise ayant sollicité une mutation dans une autre collectivité, se pose la question du recrutement d'un agent de maîtrise ou d'un agent technique. Après débat, le Conseil municipal se prononce pour le recrutement d'un nouvel agent de maîtrise.

### ■ Départ à la retraite d'un agent d'entretien

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021. Une révision du profil de ce poste est envisagée et sera examinée par la commission du personnel en vue d'un recrutement.

## Budget communal - décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose de modifier le budget en section de fonctionnement de la façon suivante :

Article	Chapitre	Recettes	Dépenses
615231 Voiries	011 Charges à caractère général		-1 914 €
6745 Subventions aux personnes de droit privé	67 Charges exceptionnelles		+1 914 €
		+0 € =	+0 €

## Relais pour les pèlerins

Une création de poste pour un emploi non permanent est envisagée pour la période du 15 mars au 15 avril et du 15 octobre au 14 novembre 2021. Cette décision est révisable en fonction de la fréquentation de cet hébergement et de l'évolution de la situation sanitaire.

## Adhésion à la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles du Limousin

La Fredon Limousin est chargée de la surveillance sanitaire des végétaux. Le Conseil municipal se prononce pour l'adhésion à cet organisme moyennant une cotisation annuelle de 50 €.

## Questions diverses

### Contrat illuminations festives

Dans le cadre du renouvellement du contrat des illuminations festives, 2 propositions financières nous sont parvenues : Batifoix (3 756 € HT) et AEL (12 000 € HT). La proposition retenue est celle de l'entreprise Batifoix.

### AMRF - intempéries dans les Alpes-Maritimes

Suite aux intempéries dans les Alpes-Maritimes, l'Association des maires ruraux de France appelle les communes adhérentes à faire un don sur le compte de la Croix Rouge pour les besoins de première urgence des populations locales. Le Conseil municipal décide par 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention d'octroyer un don de 500 €.

### Remplacement de la haie de thuyas du camping

Le Conseil municipal décide de déposer des demandes de subventions compte tenu des devis présentés : EURL G.A. Nature : 4 163,80 € HT, Entreprise Teyssier : 1 635 € HT et Pépinières Charentaises : 12 635 € HT.

### Port du masque aux abords de l'école

Un arrêté préfectoral a été pris pour le port du masque obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour du groupe scolaire.

## Questions diverses (suite)

### Recensement de la population - rappel

Le recensement général de la population de Flavignac aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

La commune est à la recherche de deux personnes pour réaliser l'enquête.

## NOTE DE LA RÉDACTION

### Communiqué de l'INSEE Vendredi 27 novembre 2020



Depuis le début de la crise sanitaire de la Covid-19, l'Insee s'adapte pour continuer à remplir ses missions.

### L'évolution de la situation sanitaire conduit l'institut à reporter à 2022 la prochaine enquête annuelle de recensement.

En effet, la collecte sur le terrain, qui aurait dû débuter le 21 janvier 2021, entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants, difficilement compatibles avec le contexte sanitaire.

Consultés, l'Association des maires de France (AMF) et les représentants des communes au sein de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) ont soutenu ce report.

Source : <https://www.insee.fr>

**11 décembre 2020**

*Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Claudine Pradier, Caroline Dupeyroux, François Gayot (secrétaire de séance), René Paraud, Jean François Boyer, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Stéphanie Pouplier, Maud Gerbaud, Jim Tran, Benjamin Tournois, Karine Bula-Lafont, Isabelle Bernard.*

*Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.*

## ■ Remplacement défibrillateur

Deux devis ont été présentés : Alter Dokeo représenté par M Emmanuel Garraud (Châlus) et Société Sasu Sécurité incendie (Couzeix) avec deux formules possibles, location ou achat d'une part, avec ou sans contrat d'entretien d'autre part. Le Conseil municipal retient la solution de Alter Dokeo en location avec contrat d'entretien d'une durée de 5 ans pour un montant de 46 € HT par mois.

## ■ City stade - Choix retenu pour demande de subventions

Le Conseil municipal projette la construction d'un city stade (mini stade intégré avec équipements pour divers sports) au niveau de la plateforme de l'école. Il sera mis à disposition de l'école ou proposé également en libre accès. Cinq propositions sont présentées au Conseil qui décide de privilégier un équipement avec couloir d'athlétisme. Le coût estimé est de 65630 € HT comprenant le terrassement, le matériel et l'installation. Des demandes de subventions seront déposées auprès du Conseil Départemental et de l'État.

## ■ Achat épareuse

Le Conseil municipal fait le choix d'investir sur une épareuse neuve de marque Kuhn adaptée aux caractéristiques techniques du tracteur. Après examen des deux offres reçues (Entreprise Lathière - 12 900 € HT avec une reprise de 1500 € de l'ancien équipement ; Entreprise Bouchaud - 13 200 € HT avec une reprise de 1500 € de l'ancien équipement), le Conseil retient l'offre de l'entreprise Lathière.

## ■ Modification du branchement électrique pour le marché

Le Conseil approuve le devis Enedis pour la modification du branchement électrique pour le marché place du Général de Gaulle (montant 3358,91 € HT).

## ■ Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

Le territoire de projets de la Châtaigneraie Limousine travaille à l'émergence d'un projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ». Ce projet vise à résorber le chômage de longue durée par la création d'activités économiques manquantes et utiles localement. Le Comité de préfiguration du projet TZCLD en Châtaigneraie Limousine, réuni le 17 novembre 2020, a validé une demande de délibération auprès des 14 communes et des 2 Communautés de communes concernées afin, d'une part, d'officialiser le périmètre du projet et, d'autre part, d'avancer plus concrètement dans l'élaboration du projet. Ces délibérations traduiront l'engagement des collectivités et seront utiles au futur dossier de candidature pour l'habilitation du territoire à l'expérimentation TZCLD en Châtaigneraie Limousine. Le Conseil municipal donne son accord pour mettre à l'étude le périmètre pour le projet TZCLD. La Commune s'engagera définitivement lorsqu'elle aura tous les éléments (financiers, matériels...). Caroline Dupeyroux est désignée comme élue référente.

*Vote : 10 pour et 5 abstentions.*

## ■ Budget Communal - décision modificative n°2

Rééquilibrage en dépenses et recettes de fonctionnement à 18 363 € et 16 029 € en dépenses et recettes d'investissement.

## ■ Autorisation donnée au maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Considérant que le budget primitif 2021 peut être voté à partir du mois d'avril, il convient d'anticiper les éventuels engagements, liquidations et mandatements de dépenses d'investissement qui peuvent s'avérer nécessaires dès le début de l'année dans la limite du quart du budget d'investissement prévu en 2020.

## ■ Reprise de concession non utilisée dans le cimetière

Reprise d'une concession perpétuelle au cimetière qui ne sera pas utilisée par la famille au prix de 59,76 €.

## ■ COVID 19 - Remboursement des commandes groupées avec la Communauté de communes

Signature de la convention pour le remboursement à réaliser à la Communauté de communes pour la commande groupée des équipements de protection pour un montant de 3766.93 €.

## ■ Aménagement du centre-bourg - planification des travaux

A la suite de la modification de la planification initialement prévue pour l'aménagement du centre-bourg, le Conseil municipal souhaite réajuster le planning des travaux entre 2021 et 2023 à l'intention des partenaires financiers du projet (Conseil départemental et État) : il est ainsi proposé de lancer la tranche ferme (place du Général de Gaulle) en 2021, la tranche optionnelle 1 (place du 8 mai 1945) en 2022 et tranche optionnelle 2 (bas de la rue Pasteur et place de l'Église) en 2023.

## ■ Aménagement du centre-bourg - désignation d'un référent à la clause d'insertion

Le Conseil désigne Patrick Précigout comme référent à la clause d'insertion pour le projet de réaménagement du centre-bourg.

## ■ Questions diverses

### Infos diverses

La distribution des repas de Noël a eu lieu le 5 décembre. Le Conseil municipal décide du maintien du spectacle des écoles et du marché de Noël du 19 décembre.

### Programmation pluriannuelle

Pour la programmation de futures contractualisations entre la Commune, le Conseil départemental et l'État, il est demandé une prévision non exhaustive des projets structurants pour la durée du mandat. Le Conseil municipal décide par conséquent dans un premier temps d'inscrire les travaux suivants : Aménagement du centre-bourg : tranche optionnelle 1 en 2022 (211 233 €) ; tranche optionnelle 2 en 2023 (318 036 €) ; Halle en 2024 (50 000 €).

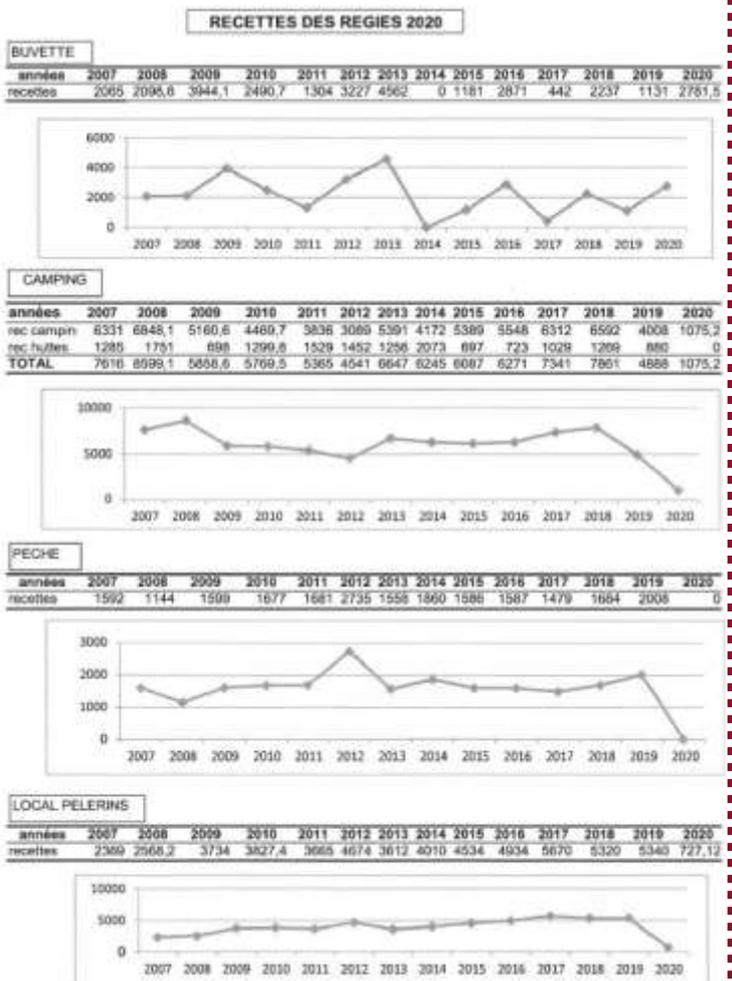
## ■ Questions diverses (suite)

### Élections

2021 devrait être une année électorale avec un double scrutin régional et départemental. Afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes.

### Bilan des régies municipales

Les bilans sont présentés en séance. L'impact de la crise sanitaire est considérable. Nous sommes sur une année blanche pour la pêche et le camping. La buvette a fonctionné presque normalement mais reste déficitaire. En revanche, même si la fréquentation du refuge pèlerins est restée limitée, le bilan est légèrement positif.



### INTERNET TRES HAUT DÉBIT : LA FIBRE EST LÀ !



Un Internet ultra rapide, des chaînes de télévision en très haute définition, pour toute la famille, des objets connectés plus nombreux, de nouveaux services en ligne pour nos entreprises... les avantages de la fibre optique sont considérables.

Comme les réseaux de gaz et d'électricité en leur temps, le réseau fibre optique était à construire entièrement. Grâce à l'action des collectivités, la fibre est aujourd'hui arrivée aux portes des habitations et des locaux professionnels d'une grande partie de la commune.

Les habitants la commune tout comme nos professionnels peuvent désormais avoir accès à la fibre sur le réseau de télécommunication public.

Dernière étape pour bénéficier du meilleur d'Internet, l'abonnement et le raccordement à la fibre !

#### La fibre chez soi en 3 étapes

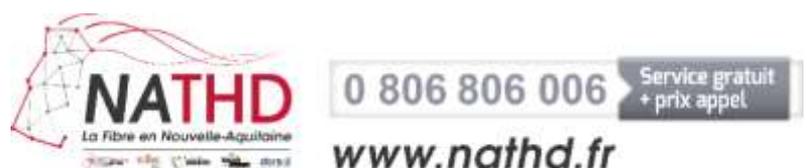
1- Vérifiez votre accès à la fibre au moyen de votre adresse postale sur le site Internet de Nouvelle-Aquitaine THD à cette adresse : [www.nathd.fr/eligibilite](http://www.nathd.fr/eligibilite)

2- Si vous êtes éligible, vous pouvez vous abonner à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès à Internet. Sur le réseau public, vous avez le choix entre plusieurs fournisseurs d'accès. Examinez les offres disponibles à l'adresse, choisissez celle qui vous convient et abonnez-vous.

3- L'abonnement à la fibre déclenche le raccordement : une fois que votre abonnement est validé, votre fournisseur d'accès vous contacte pour convenir d'un rendez-vous de raccordement. Le jour du rendez-vous, un technicien se déplace à domicile pour faire passer un câble de fibre optique entre le réseau public fibre situé dans la rue et votre habitation. Il installe également une prise fibre optique sur laquelle sera branchée la box fibre de votre opérateur.

Une fois votre ligne activée et vos équipements bien installés, c'est parti pour bénéficier du meilleur d'Internet !

Plus de renseignements :



### Avis aux nouveaux habitants

Depuis plusieurs années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants **un dossier d'accueil destiné à faciliter leur installation dans la Commune**. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

Ce déploiement de la fibre optique répond à la nécessité de lutter contre la fracture numérique et renforcer l'attractivité de la commune.

## OBSERVATIONS ORNITHOLOGIQUES

Dans le dernier bulletin municipal, nous avons recensé 2 couples d'Élanion. En fait, ce sont 3 couples qui ont niché sur la commune. 6 jeunes sont nés et se sont envolés. Ils sont toujours sur la commune avec les adultes et durant l'hiver, ils vont peupler les alentours. Nous saurons en début d'année si les adultes vont rester et continuer à nicher.

Le 29 août, on nous signale en fin de journée des Cigognes blanches sur Panazol. Nous les voyons arriver depuis le site de Cessagnet. Elles viennent se poser à Cessat à 19h15 pour passer la nuit. Nous en comptons 88 qui repartiront le lendemain vers 10h30.

Malheureusement, avec la Covid-19, il a fallu arrêter les observations de migration. Jean-Louis a pu continuer le comptage de chez lui à Eynançes.

Le 4 novembre, 35 500 Grues traversent la commune et le lendemain, le record est tombé avec 48 600 individus !

Jean-Louis Vareille, Patrick Précigout



Élanion



Grues cendrées

### Le saviez-vous ?

Flavignac abrite deux sites d'observation de la migration des oiseaux. Au lieu-dit Eynançes, la migration prénuptiale fait l'objet de toute l'attention du groupe d'ornithologues amateurs "Camp de migration de Flavignac" de février à mai, tandis que sur celui de Cessagnet, la migration postnuptiale est suivie de juillet à novembre.

Pour suivre les migrations : [www.migracion.net](http://www.migracion.net)

Depuis ces sites naturels juchés à 357 m d'altitude, on peut également voir, par beau temps, à l'est les éoliennes de Peyrelevade (19) distantes d'environ 75 km, au nord les Monts de Blond à environ 30 km et au nord-est les Monts d'Ambazac (87), éloignés d'environ 45 km.

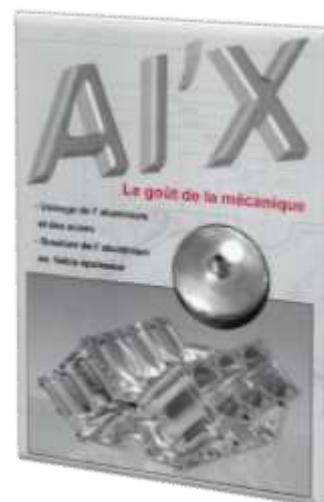
### AI'X SARL : UNE NOUVELLE ENTREPRISE A VOTRE SERVICE SUR LA COMMUNE

AI'X SARL est venue rejoindre la liste des entreprises de la commune. Fort d'une expérience de 24 ans dans le domaine de l'usinage des métaux et de la soudure des aluminiums, Éric DAL est à même de répondre à vos attentes pour des pièces ou des assemblages mécaniques.

Les activités d'AI'X :

- Usinage de pièces mécaniques en acier, aluminium ou matière plastique suivant plan ou sur modèle,
- Soudure aluminium ou acier sur pièce neuve ou pour réparer une pièce existante,
- Conception de petites machines spéciales ou outillages spécifiques.

- Éric DAL, AI'X Sarl
- 1 Moulin des Graules
- 87230 Flavignac
- 05 55 36 95 34
- 06 83 24 5 60
- [alxeric@orange.fr](mailto:alxeric@orange.fr)



## DISTRIBUTION DU REPAS DES AÎNÉS

Traditionnellement le premier samedi de décembre a lieu le repas des aînés de la commune, servi à la salle des fêtes. Mais cette année, à cause de la crise sanitaire, il n'a pas été possible de se rassembler.

Le Conseil municipal a cependant décidé de livrer à nos aînés, qui participent habituellement à cet événement, un repas de fête préparé au restaurant Le Saint-Fortunat par Isabelle et François Morlier.

Les repas ont été distribués à domicile par des membres du Conseil municipal le samedi 5 décembre. Ce fut l'occasion de rencontrer nombre d'habitants à l'approche des fêtes et de marquer la solidarité de la Commune envers nos restaurateurs en attendant des jours meilleurs.



En 2020, ce sont 89 repas qui ont été distribués et 57 colis livrés à domicile avant les festivités de fin d'année.

## MARCHÉ DE NOËL

La municipalité de Flavignac a maintenu le marché de Noël qui s'est déroulé le samedi 19 décembre. Malgré les conditions difficiles du moment, une quinzaine d'exposants et producteurs locaux étaient présents.

Nous avons la présence de l'association « Ouvre boîte » qui travaille sur l'anti-gaspillage de nourriture. Elle intervient également à l'école dans un but pédagogique.

Ce marché a été animé bénévolement par des membres du groupe « Les Baladins du Limousin » que nous remercions. Et quel plaisir pour tous, petits et grand, de voir le père Noël.



## TRAVAUX DIVERS

### GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE COMMUNALE

Le programme Grosses Réparations de Voirie Communale a été réalisé cette année par l'entreprise Colas.

5 routes étaient concernées : Busserolles, La Petite Estrade, La Bastide, Le Pâisseix et la route du camping. Pour cette dernière, il a été décidé de faire un revêtement en enrobé à chaud car nous nous trouvons dans le bourg et c'est l'accès au camping, stade et aire de pique-nique.

Coût des travaux : 76 497 € HT.



### RENFORCEMENT RÉSEAUX LE BROUILLET

Le Syndicat Energies Haute-Vienne a décidé de renforcer le réseau électrique qui alimente le lieu-dit Le Buisson. Le nouveau réseau est passé en souterrain. Contrairement à un effacement où tous les réseaux sont enfouis, lors d'un renforcement, seul le réseau électrique l'est. Devant cet état de fait, la municipalité a décidé de prendre en charge l'enfouissement du réseau téléphonique et fibre à l'entrée du bourg au niveau du cimetière, soit environ 120 mètres.

Coût de ces travaux : 7 056 € HT.



### LES TRAVAUX DE VOIRIES COMMUNALES PROGRAMMÉS EN 2021

- Trois routes dans les secteurs de La Gane, Faye et Pouyalou feront l'objet de grosses réparations de la voirie communale.

### PANNEAUPOCKET : RECEVEZ LA BONNE INFORMATION AU BON MOMENT

A l'heure où de grands travaux s'annoncent dans le centre-bourg, la Mairie s'est dotée d'un nouveau moyen de communication.

L'application PanneauPocket, pour smartphones et tablettes, vous permet d'être connectés à la mairie par un service de notifications en temps réel.

Un chantier qui débute, des intempéries, des horaires d'accueil qui évoluent... rien ne vous échappera.

Comment ça marche ?

Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket

Recherchez Flavignac dans la barre de recherche

Mettez la commune en favoris en cliquant sur le cœur

Les notifications sont maintenant activées !

TÉLÉCHARGEMENT  
GRATUIT SUR :



*A noter : vous n'avez pas de compte à créer et l'application ne récolte pas non plus de données personnelles.*

### RENTRÉE SCOLAIRE 2020 - 2021

Le 1<sup>er</sup> septembre a eu lieu la rentrée scolaire. Après une fin d'année 2019-2020 très chaotique à cause du premier confinement, la rentrée s'est faite dans une grande incertitude. L'effectif est de 81 enfants dont 15 nouveaux en petite section de maternelle qui ont découvert l'école.

Les 2 services mis en place à la cantine au moment du premier déconfinement sont maintenus. L'organisation n'est pas simple et les moyens humains sont limités. Malgré tout, nous voulons remercier le personnel qui a tout fait pour que cela se passe au mieux.

Au niveau des enseignants, après la mutation de Maryline Labidoire, Cédric Reymond a pris la direction de l'école. Il est entouré de Nadine Mouly, Marie Bénévent et de Sophie Aumaitre arrivée cette année pour la classe de CE1. Hélène Gady et Gaëlle Parot assurent les remplacements lors des décharges.

En ces temps où les gestes barrières sont de mise, nous demandons aux parents qui viennent à l'école chercher les enfants de les respecter en évitant les regroupements.

- Pour rappel, par Arrêté préfectoral, le port du masque est
- obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans dans un
- périmètre de 50 mètres autour des écoles et/ou accueils
- périscolaires.



### LA FORÊT S'INVITE A L'ÉCOLE - PLANTATION D'UNE HAIE



Lundi 16 novembre, les enfants de la maternelle de Flavignac ont planté une cinquantaine d'arbres et d'arbustes pour créer une haie dans le jardin de la médiathèque.

Cette plantation était inscrite dans le projet des « Explorateurs du Parc » sur le thème de la forêt en 2019-2020. A l'origine prévue au printemps, elle a été finalement repoussée en novembre, qui est une très bonne période de plantation. Les plants ont été offerts par l'opération nationale « La forêt s'invite à l'école » et par les pépinières Naudet, entreprise responsable qui souhaite concilier le développement économique, la protection de l'environnement et le progrès social. La plantation a été coordonnée par la Municipalité et le Parc naturel régional Périgord-Limousin.

La plantation s'est déroulée sous un beau soleil et chaque enfant, chaussé de bottes et équipé d'une pelle, a pu planter au moins un arbre avec l'aide des instituteurs et des employés municipaux.

Félicitations aux enfants pour leur beau travail ! Merci à Laure Dangla et Jérôme Gauduchon du Parc naturel pour leur pédagogie auprès des enfants.

- N'hésitez pas à passer voir la haie grandir quand vous
- irez à la médiathèque de Flavignac !

## LES SAVEURS DE LA CUISINE DU COIN AU MENU DES EXPLORATIONS 2020-2021

Début décembre ont débuté les explorations de la cuisine du coin à l'école.

Les enfants de moyenne et grande sections ont pu, avec l'association « Ouvre-boîtes », toucher, sentir, croquer et faire de belles brochettes de fruits et légumes variés et de saison. Quant aux enfants de CE1, ils ont participé à leur premier « atelier philo-sens » parce que « les goûts et les couleurs, ça se discute ! ». Sensations, impressions et hypothèses étaient au programme.

Ces rencontres sont la première étape d'un projet intitulé « Quoi qu'on mange ? » qui se déroulera tout-au-long de l'année scolaire dans le cadre du programme d'éducation au territoire du Parc naturel Périgord-Limousin « Les Explorateurs du Parc ».



## SPECTACLE DE NOËL DE L'ÉCOLE : MUSIQUE ET JONGLERIE POUR RAVIR LES ENFANTS



Les municipalités du RPI (Flavignac - Lavignac, Les Cars) ont décidé de maintenir, malgré la crise sanitaire le spectacle de Noël pour les enfants.

Il a cependant été joué séparément à Flavignac et aux Cars afin de ne pas regrouper trop d'enfants sur un même lieu et de respecter toutes les recommandations.

Cette année la compagnie « C'est pas permis », spectacle de jonglerie musicale, a animé ce moment de détente et de rires.

La journée s'est poursuivie par le traditionnel repas de Noël à la cantine avec le passage du père Noël qui a remis des cadeaux à tous les enfants.

# BIENTÔT, UN NOUVEAU CENTRE-BOURG

*Depuis plusieurs mois, le conseil municipal, les maîtres d'œuvre<sup>1</sup>, les habitants associés, les services techniques requis travaillent d'arrache-pied au projet d'aménagement du centre-bourg initié lors du mandat précédent. En décembre dernier après de nombreuses réunions de préparation, la Commune a lancé l'avis d'appel d'offres. C'est au printemps 2021 que devrait commencer, si les conditions le permettent, cette période de travaux qui se prolongera durant plusieurs mois.*

## UN PROJET POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE



Place du Général de Gaulle



Place du 8 Mai 1945

Chacun peut constater que la rénovation des espaces publics devient de plus en plus nécessaire dans le centre-bourg de Flavignac. Le champ de foire, en particulier, qui n'a pas reçu d'aménagement notable depuis une cinquantaine d'années, s'est beaucoup dégradé. D'autre part les usages, la fréquentation, la manière de circuler, la répartition des commerces et services, les habitats ont considérablement évolué. Les préoccupations des citoyens que nous sommes, en matière de cadre de vie, d'environnement, sont également très différentes de ce qu'elles étaient dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Pour toutes ces raisons, la municipalité a opté pour un projet assez différent de ce qui se fait habituellement dans les centres-bourgs en prenant fortement en compte les aspects environnementaux.

## UNE APPROCHE ÉCO-PAYSAGÈRE AVEC L'AGENCE TALPA

Pour ce projet, la commune de Flavignac a retenu la proposition d'Arnauld Delacroix, architecte paysagiste, fondateur et gérant de l'agence Talpa installée à Saumur (Maine-et-Loire) et en région parisienne. Il conçoit et met en œuvre depuis une vingtaine d'années des aménagements publics partout en France, en faveur d'un urbanisme durable et d'une approche éco-paysagère des parcs et jardins. Ses réalisations ont été reconnues et consacrées par différents prix (Festival des Jardins de Chaumont-sur-Loire, 2002, 2003, 2006, 2018 ; Victoires du Paysage 2012, 2016, 2018 ; etc.).



[www.agencetalpa.com/](http://www.agencetalpa.com/)

<sup>1</sup> Le « maître d'œuvre » désigne la ou les personnes qui sont chargées d'élaborer le projet et d'en diriger en pratique l'exécution. On distingue le « maître d'œuvre » du « maître d'ouvrage » qui est le donneur d'ordres et qui décide du projet. Dans le cas présent le « maître d'ouvrage » est la Commune de Flavignac, et le « maître d'œuvre » est l'agence Talpa associée au Cabinet d'ingénierie IGEO Vincent de Saint-Junien.

## LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT A L'ÉCHELLE DU CENTRE-BOURG



L'étude réalisée par l'agence Talpa de notre centre-bourg a mis en avant, entre autres, un certain nombre de dysfonctionnements en matière d'aménagement, d'intégration, de sécurité, d'accessibilité et de continuité piétonne.

Elle attire l'attention également sur une ambiance générale, beaucoup trop routière et très minérale.

Les idées générales qui prévalent à ce projet sont donc de :

- Renforcer l'identité du centre-bourg
- Rendre plus fonctionnel, lisible et attractif le centre-bourg
- Sécuriser la traversée du centre-bourg
- Favoriser une circulation apaisée en centre-bourg
- Organiser et concilier les différents usages (piétons, véhicules légers et poids lourds)
- Valoriser le cadre de vie (paysagement, fleurissement)
- Proposer un projet d'aménagement sobre et respectueux du site (matériaux résistants et perméables, plantations rustiques, etc.).

## LES SECTEURS CONCERNÉS PAR LES PREMIERS TRAVAUX

L'aménagement à venir, qui est le prolongement de ce qui avait été présenté lors de la réunion publique d'avril 2019, concerne tout le secteur du centre-bourg entre la mairie et la place du 19 mai 1945, le champ de foire et ses abords, la place de l'église et le bas de la rue Pasteur.

Cependant le programme est divisé en trois tranches désignées A, B, C (voir le plan de masse p.20-21) :

A- la place du champ de foire (Place du Général de Gaulle) et ses abords.

B- la place de la mairie et ses abords.

C- la place de l'église et le bas de la rue Pasteur.

La première tranche (A) est ferme, les autres sont optionnelles, mais l'ensemble a fait l'objet d'un même appel d'offre. Il est possible également, selon l'évolution du chantier et des conditions générales, que les tranches B et C soient engagées à la suite.



## LES GRANDES LIGNES DE L'AMÉNAGEMENT

Plusieurs grands principes ont été retenus. Il s'agit notamment de :

- **réduire la largeur des bandes de roulement dans les rues** afin d'une part d'inciter visuellement les conducteurs à ralentir et d'autre part d'augmenter les espaces accessibles aux piétons. Il s'agit d'une manière générale de mieux partager les espaces publics et de conduire à une circulation plus apaisée.

- **diminuer drastiquement les surfaces imperméables** afin de favoriser la pénétration de l'eau dans le sol et le sous-sol par la suppression de surfaces goudronnées remplacées par des graves, plus ou moins enherbées selon la saison, par des pavés à joints enherbés, etc. Ces procédés entraîneront une importante réduction des eaux évacuées par les caniveaux en cas de précipitations et favorisera la régénération des eaux souterraines.

- **réintroduire massivement des végétaux** avec la plantation de nombreux arbres d'ornements et d'alignement, d'arbustes, etc. La plantation de végétaux en pied de façade est également favorisée sous forme de plantes vivaces, plantes à bulbes, annuelles... Chaque habitant restera libre de faire évoluer par la suite les bordures créées au droit de sa maison. Il s'agit de rendre au bourg un aspect plus agréable et plus convivial, mais également de réduire la température ambiante lors des périodes de canicules, malheureusement de plus en plus fréquentes.

- **supprimer une grande partie des trottoirs qui sont remplacés par des bandes pavées** et par des caniveaux également pavés. Ceci a non seulement un but pratique en permettant le croisement des véhicules dans les zones les plus étroites, par empiètement sur les zones pavées, mais a également une finalité esthétique.

**La configuration des espaces n'est que très légèrement modifiée.** Un alignement d'arbres est ajouté sur la place de la mairie et les pelouses qui recevront des arbres fruitiers sont transformées en prairie fleurie. **Sur le champ de foire, l'espace disponible pour la circulation et le stationnement est augmenté** dans le haut de la place avec la suppression des pelouses et légèrement réduit aux abords du café restaurant Saint-Fortunat qui a engagé lui aussi une phase d'agrandissement et d'embellissement. Un emplacement est réservé en vue de la construction future d'une halle aux abords du terrain de pétanque qui est lui-même conservé.

Le projet complet est dessiné sur le plan d'ensemble (p.20-21). Il est possible qu'il subisse quelques ajustements de détail au fur et à mesure du déroulement des travaux.

## DÉBUT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

1<sup>er</sup> semestre 2021



Exemples de réalisations de l'agence Talpa dans différents centres-bourg.

# PLAN DE MASSE DU PROJET D'AMENAGEMENT



Maître d'Ouvrage

**FLAVIGNAC**

Commune de Flavignac  
19, Place du 8 Mai 1945  
87230 FLAVIGNAC

Maîtres d'Oeuvre

Agence TALPA



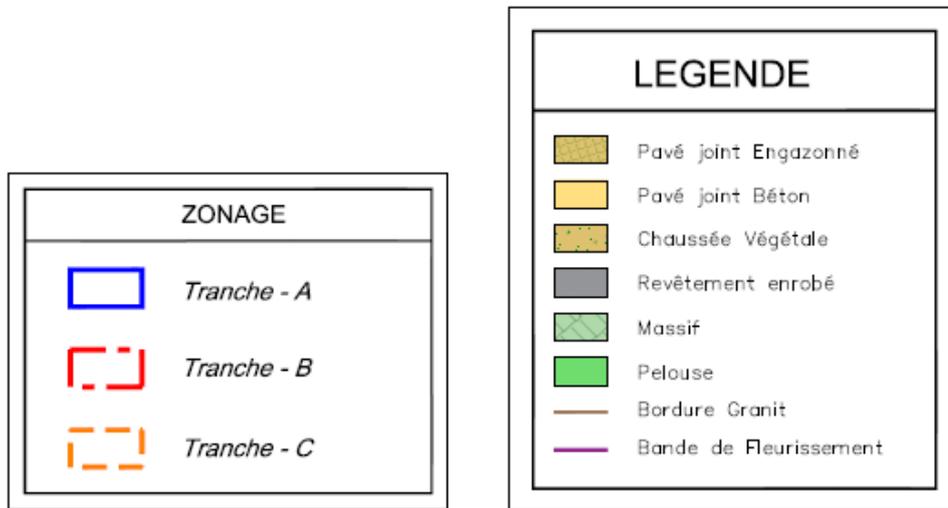
20 rue Thiers Edouard  
87200 SAINT-JANSEN  
ARNAUD DELACROIX  
Architecte - Paysagiste diplômé

IGEO VINCENT - NET.ING

INGÉNIEUR - TOPOGRAPHES

13 Rue Thiers Edouard  
87200 SAINT-JANSEN  
Tél. 05 57 07 03 49  
Email : i.vincent@igeo-vincent.fr  
Site : www.igeo-vincent.fr





Cette illustration est une libre interprétation du plan dessiné par S. Vincent. Document non contractuel.

# LA CRÉATION DU CHAMP DE FOIRE ET L'ENTRÉE DANS LA MODERNITÉ (1880-2020)

2<sup>de</sup> partie  
Par Jean François  
Boyer<sup>1</sup>

*La municipalité, les maîtres d'œuvre retenus, les commerçants et les riverains associés préparent désormais activement la réorganisation du centre-bourg. La première phase concernera ce qui est devenu aujourd'hui la place principale de Flavignac, la place du Général de Gaulle, plus connue sans doute sous son ancienne appellation, le Champ de Foire. En préalable à ces aménagements, il nous a semblé intéressant et instructif de retracer l'histoire de cet espace public, créé il y a 140 ans seulement, ce qui est finalement très récent au regard de l'histoire bimillénaire de Flavignac.*



Figure 1 : le Champ de Foire, vers 1900-1906

La plus ancienne carte postale retrouvée, datée vers 1900-1906, montre un Champ de Foire en terre battue et en partie enherbé, sur lequel s'égayent des volailles (fig. 1).

Des caniveaux en pierre sans trottoir récupèrent les eaux de ruissellement pour les évacuer vers le ruisseau de la Nation. En 1889-1890, on aligne la limite en partie haute et l'on installe, peu avant 1900, des barres pour attacher les bestiaux les jours de foire. Des générations d'enfants les ont régulièrement utilisées pour faire des acrobaties jusqu'à leur suppression définitive en 1971.

La place comporte dès l'origine quelques arbres, dont certains au moins, comme les chênes de haute venue de l'angle sud, pouvaient dater d'avant la transformation du pré en Champ de Foire (fig. 6 et 7).

Très vite cependant, d'autres plantations sont réalisées : d'une part, des châtaigniers au haut de la place, vite remplacés et d'autre part, le long de la route de Gorre, une double rangée de tilleuls se poursuivant jusqu'au quai d'embarquement (fig. 2 et 4).



Figure 2 : le Champ de Foire et la route de Gorre (vers 1910-1920)

”  
Vers 1910,  
un nouveau quartier  
est né.

<sup>1</sup> Je remercie Claudine Pradier et Marie-Thérèse Pauliat pour leurs avis et relectures



Figure 3 : publicité pour le magasin Sazerat



Figure 4 : le Champ de Foire vers 1905-1920



Figure 5 : le Champ de Foire et la bascule vers la route de Gorre (vers 1930-1940)

En accompagnement de ces plantations, en 1902, une partie de l'espace est macadamisée.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle (un peu avant 1920?), fut également construit dans le haut de la place un bâtiment, à deux niveaux et à trois lucarnes, destiné à recevoir une épicerie-tabac-café-restaurant et même plus tard des pompes à essences (actuel café-restaurant Le Saint-Fortunat) (fig. 2 et 4).

Dans l'entre-deux guerres, d'autres bâtiments apparaissent ; ils finissent par enserrer presque complètement l'espace (fig. 5). Il s'agit notamment à l'ouest de l'établissement des produits du sol René Buisson<sup>2</sup>, au sud de la menuiserie Carreau ou encore du marchand de « cycles et de machines à coudre » Georges Sazerat à côté du café-restaurant (fig. 3).

Mais l'implantation la plus décisive des années 1920 est la construction en 1926-1928 du bureau de poste avec logement du receveur dû à l'architecte Henri L. C. Geay (fig. 6).

**„ L'implantation décisive des années 1920 est la construction du bureau de poste.**



Figure 6 : la poste vers 1935

<sup>2</sup> Élu maire le 19 mai 1935, le jour anniversaire de ses 28 ans, René Buisson, entrepreneur, reste à ce jour le plus jeune maire élu de la commune.

Le Conseil municipal se préoccupe en fait de la construction d'une poste dès juin 1914 et évoque plusieurs emplacements, dont le jardin du presbytère. Le terrain de la famille Carreau donnant sur le Champ de Foire est cependant retenu et un architecte est choisi. Mais le projet est contrecarré par la guerre et le terrain n'est pas acquis. La poste erre dans les années suivantes au gré des immeubles loués par la commune ; elle est notamment abritée dans l'ancien Hôtel Beyrand de la place de l'église à partir de 1918.

En mars 1925, le Conseil municipal reprend ce vieux projet. Il choisit alors à une large majorité d'acheter le terrain de la famille Carreau et de positionner l'édifice bien en vue sur le Champ de Foire affirmant encore le rôle majeur de cet espace dans la nouvelle organisation du bourg.

Parallèlement, l'ancienne rue principale et la place de l'église commencent leur inexorable déclin qui s'achèvera dans les années 1970-1980 avec la disparition des derniers commerces et artisans qui, lorsqu'ils ne fermèrent pas purement et simplement, migrèrent vers le Champ de Foire et ses abords ou encore vers la route plus fréquentée de Gorre, devenue aussi la route de Limoges (actuelle rue Jean Moulin).

A la fin des années 1950, la commune fait l'acquisition de l'ancienne auberge Quinque pour déplacer la mairie, précédemment adjacente aux bâtiments scolaires. Progressivement au cours du XXe siècle, le bourg se réorganise et se développe vers l'ouest, finissant par englober les anciens villages et écarts de Vidalie, Brelaudie-Bas, Brelaudie-Haut, et enfin Les Chabannes.



Figure 7 : vue aérienne du bourg de Flavignac, vers 1955

” *Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le champ de foire est devenu la place essentielle du bourg.*

Le nouveau Champ de Foire est ainsi devenu en quelques décennies la place principale et essentielle du bourg. Toutes les manifestations d'importance s'y déroulent désormais, non seulement les foires mensuelles, qui amorcent toutefois dès le milieu du XX<sup>e</sup> siècle un lent déclin, mais aussi les fêtes diverses dont la fête patronale du 15 août.<sup>3</sup> Cette « frairie » qui se tenait autrefois sur la place de l'église a désormais investi ce nouvel espace qui permet d'accueillir des manèges forains de plus en plus grands. Même le fameux feu d'artifice du 15 août (qui se tient depuis 1920, un siècle !) était souvent tiré à proximité immédiate dans le pré de la Nation, et ce jusqu'à la mise en eau du Lac Saint-Fortunat en 1973. Conformément à son rôle dévolu de foirail, le Champ de Foire est doté dès 1905 d'un quai d'embarquement au bas de la place en remplacement d'un ouvrage plus sommaire, puis, en 1906, à proximité de celui-ci, d'une bascule publique à tickets qui permettait de peser aussi bien des charrettes que des animaux grâce à son plateau doté de barrières (fig. 5). Cette bascule et son petit édicule à toiture à deux pans rendirent de précieux services jusque dans les années 1950. Devenue inadaptée et insuffisante devant les tonnages de plus en plus importants, en particulier des véhicules, le Conseil s'est préoccupé dès 1953 de renouveler ces installations. Après différentes études et devis, un pont-basculé supportant jusqu'à 30 tonnes est installé en 1960-1961. C'est avec un évident souci de symétrie et de mise en scène que l'on a précisément disposé l'ensemble dans l'angle ouest du Champ de Foire, face à l'arrivée de la route de Gorre et Limoges, en centrant sur le quai d'embarquement les plateaux de pesée et le nouvel abri. Ce dernier, couvert d'un toit terrasse et sobrement décoré en façade d'un bandeau de béton en léger relief, est traité dans un style résolument moderniste tout à fait dans l'air du temps (fig. 9). Ce pont-basculé est aujourd'hui le dernier élément conservé rappelant la vocation initiale de la place.



Figure 8 : le Champ de Foire en 1962 avec la nouvelle bascule



Figure 9 : la bascule (2020)

Cette réalisation des années 1960-1961 nécessita un léger remodelage de la zone avec un agrandissement du quai et la suppression de l'extrémité sud de la double rangée de tilleuls plantée vers 1905 (fig. 8).

Cependant pour les arbres de la place, le pire était encore à venir.

<sup>3</sup> Il est possible que les ventes de gros bestiaux aient diminué dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puisque le Conseil municipal, le 13 janvier 1889, fait répondre au préfet demandant la nomination d'un vétérinaire pour les jours de foire, « que les foires de Flavignac sont presque insignifiantes et qu'on peut les considérer comme tombées en désuétude à cause du peu d'animaux qui y sont conduits. Les transactions consistant seulement en affaire de marchands ambulants, et dans la vente de quelques brebis... ». Sans doute le Conseil force-t-il le trait pour éviter de payer un vétérinaire, mais il est également possible que Flavignac, dépourvu de gare en raison de la construction de la ligne de chemin de fer Limoges-Périgueux par Bussière-Galant, et non par Flavignac comme prévu initialement, ait vu ses foires rapidement décliner.



Figure 10 : le Champ de Foire devenue Place du Général de Gaulle et le terrain de pétanque (vers 1973)

Jusque dans les années 1950, comme le montre une photographie aérienne vers 1955 (fig. 6 et 7), le Champ de Foire partiellement goudronné était très arboré et avait même conservé des chênes de haute tige près de la poste, arbres abattus peu avant 1960. C'est probablement à cette période que fut plantée une rangée de platanes dans le haut de la place.

” *La grande « modernisation » des années 1970.*

Mais en 1971, aucun des arbres existants ne résista à la « modernisation » radicale décidée par la municipalité juste élue et son maire Gaston Vergnaud. Une aire de pétanque, aménagée à l'emplacement de la double rangée de tilleuls le long de la route de Gorre, fut entourée par de nouveaux arbres (érables pourpres et panachés, aubépines en tige...) payés en grande partie par une souscription à laquelle répondirent essentiellement des conseillers municipaux et des habitants du bourg.

Dans le haut de la place, les jardins, maisons et vieux murs de l'ancien bourg, jugés sans doute trop vieillots et peu avenants, furent masqués par une haie de thuyas, en avant de laquelle, sur une pelouse bien contenue

par des bordures, furent alignés des prunus pourpres qui commencèrent à dépérir une quinzaine d'années plus tard. Le reste de la place fut légèrement reprofilé et entièrement goudronné. Le Champ de Foire ainsi vidé et asséché fut-il plus fonctionnel ? (fig.9).

Toujours est-il que, d'après nombre d'observateurs, c'est à ce moment-là qu'il perdit beaucoup de son âme. A l'issue de ces travaux, le Conseil décida le 26 mars 1972 de donner le nom du Général de Gaulle à cette place, ce qui fut officialisé lors d'une inauguration en grande pompe le 18 juin suivant.

Dans les années 1980-2000, furent ajoutés quelques arbres, notamment du côté de la poste et la bascule, dans le but d'adoucir et d'agrémenter ce grand espace, sans résultat vraiment probant. La place, ravalée au rang de parking sans charme, aux essences d'arbres mal adaptées, commença à se dégrader, ce qui explique pour une part l'impression de tristesse qui se dégage lorsqu'on arrive dans le centre-bourg.

#### Sources et bibliographie :

Archives municipales de Flavignac, séries 1 D, G, M, 6 Fi.  
Joseph Bureau, Monographie de Flavignac, Limoges, 1914.



### COMITE DE JUMELAGE FLAVIGNAC - DIETENHOFEN

Le Comité de Jumelage vous présente, ainsi qu'à vos familles, tous ses meilleurs vœux pour l'année 2021 en espérant que celle-ci soit plus festive et chaleureuse que 2020.

Pour des raisons sanitaires évidentes, l'assemblée générale a eu lieu en comité restreint. Lors de celle-ci, nous avons décidé de faire de 2020 une année blanche. En effet, nous avons pris la décision de ne pas effectuer le vote du tiers sortant ni de demander de cotisations aux membres. En revanche, le vote pour le bilan financier a été approuvé.

Pour 2021, nous avons tout de même planifié nos manifestations :

- Concours de belote : dimanche 7 Février
- Repas choucroute allemande : samedi 13 Mars
- Marché de Noël : date non arrêtée à la date de la publication.

Notre Comité a été affecté par la disparition de M. André Piton et M. Léonce Passerieux. Toutes nos condoléances à leurs familles.

Si vous voulez rejoindre notre Comité de Jumelage, pour tisser des liens forts entre nos deux communes, contactez les coprésidents : Éric Coussy 06 13 51 68 15 ou Mickaël Bourdolle 06 22 91 58 01

### GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE FLAVIGNAC

L'association a repris ses cours le lundi 4 septembre de 20h30 à 21h30 avec Catherine et le jeudi 10 septembre de 15h15 à 16h15 avec Carmen.

L'assemblée générale a eu lieu le lundi 5 octobre. La saison 2020 - 2021 a apporté de nombreux nouveaux adhérents.

Le dimanche 11 octobre, le club a organisé une randonnée pédestre autour du lac de Miallet. Ce fut une belle randonnée avec le soleil, une quinzaine de participants étaient au rendez-vous.

Malheureusement, le confinement est revenu pour les activités physiques et les cours en salle ont été interrompus. Nous attendons avec impatience la reprise !

Si tout va bien, au printemps, nous organiserons une balade historique.

Au plaisir de tous nous retrouver en pleine forme et de partager tous ces bons moments ensemble.

Pour tout renseignement sur les cours :  
06 77 66 87 22 ou 05 55 36 06 89  
vmh.mazabraud@gmail.com



### FLAVIGNAC LOISIRS

Les retrouvailles ont été de courte durée. Le mercredi 28 octobre, les beloteurs étaient prévenus par téléphone de ne pas venir jouer. Déception générale mais compréhension.

Lors de ces 3 mois de « déconfinement », nous avons eu le plaisir de réunir une vingtaine de personnes chaque mercredi. Un petit concours a même été organisé entre eux avec des lots modestes pour le grand plaisir de tous. Pendant cette brève période, nous avons repris les petits lotos qui ont permis aux personnes qui ne jouent pas à la belote, de se retrouver également. C'est la convivialité des repas qui a le plus manqué : repas du 14 juillet, pique-nique du mois d'août, bourguignon du mois d'octobre et repas de fin d'année, tous annulés.

A ce jour, nous ne savons pas si l'assemblée générale accompagnée de la traditionnelle galette aura lieu. Vous en serez avertis en temps utile.

La présidente et les membres du bureau aimeraient préparer un beau programme pour 2021. Mais... ! Nous vous souhaitons malgré tout, une bonne année 2021. Protégez-vous, prenez soin de vous.

Toute personne qui souhaite rejoindre Flavignac Loisirs peut s'adresser à la présidente Agnès Lafarge 05 55 39 12 11

### TTFL TENNIS DE TABLE FLAVI LOISIRS

Motivés par une envie commune de jouer au tennis de table à Flavignac, nous avons créé TTFL en ce début d'année.

Notre objectif est la pratique en loisirs et dans la convivialité de ce sport que nous avons tous pratiqué il y a plus ou moins longtemps ! Nous ne sommes pas affiliés à une fédération sportive.

L'activité a démarré en septembre dans le respect des règles d'hygiène applicables à cette période et s'est déroulée à la maison des associations.

L'éclairage de la salle a été complètement revu par Emmanuel Maisonnier, également actif à l'UC Flavignac, que nous remercions vivement !

Au plaisir de nous retrouver autour des tables pour des parties disputées !

Pour nous contacter :

Éric au 05 55 36 95 34

François au 06 76 41 77 79

Le bureau de l'association :

Éric Dal : président ; François Morlier : trésorier ; Isabelle Morlier : trésorière adjointe ; Dorothee Dal : secrétaire ; Aurélie Browang : secrétaire adjointe ; Christophe Lagneau et Tony Marchive : membres.



Vous pouvez retrouver la liste de toutes les associations de la commune sur notre site Internet : <https://flavignac.fr/category/associations/>

### UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

L'UC Flavignac, comme tout le monde associatif, est durement touchée par la Covid-19.

Deux confinements et des contraintes sanitaires imposés depuis le mois de mars ont entraîné l'annulation de toutes les manifestations sportives et autres, Fête du cidre comprise. Seuls une sortie cyclo route et un pique-nique au bord du lac Saint-Fortunat en juillet avec la participation d'une petite dizaine de cyclistes ont pu avoir lieu.

Prenez bien soin de vous ! Nous pensons beaucoup à toutes celles et ceux qui sont touchés par ce virus. Nous espérons pouvoir reprendre des manifestations en 2021 et nous retrouver pour différentes activités (sous réserve) :

- la galette fin janvier
- dimanche 21 février : rando VTT et pédestre « Les Feuillardiers » au départ de Flavignac
- samedi 20 mars : ½ journée cyclotourisme route au départ de Flavignac
- dimanche 18 avril : compétition VTT et rando pédestre « La Citoyenne » aux Gravilles à Rilhac-Lastours

Nous vous souhaitons quand même de bonnes fêtes de fin d'année et nous serons heureux de vous retrouver en 2021 pour vivre de nouvelles aventures.

Contact :

René Paraud 06 03 74 19 37 / 05 55 39 15 81

- En raison du contexte sanitaire actuel, nous ne sommes pas en mesure de publier l'agenda 2021 des manifestations de la commune. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet : <https://flavignac.fr/> ainsi que la rubrique « manifestations » du site de l'Office de tourisme pays de Nexon et monts de Châlus : <https://tourisme-nexon-chalus.fr/>



Dans cette période particulière, la Communauté de Communes reste mobilisée avec :

- > des services accessibles du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h au 05 55 78 29 29
  - > des aides d'urgence aux entreprises impactées par la Covid-19.
- Renseignements & demande de dossier : 05 55 45 16 22 - [florent.roblin@interconsulaire87.fr](mailto:florent.roblin@interconsulaire87.fr)

## MON SERVICE DÉCHETS

**De nouvelles possibilités de tri** : tous les emballages se trient (qu'ils soient en plastique, en carton ou en métal).

Il y a **des erreurs de tri qui mettent en danger les agents du centre de tri** : des cadavres d'animaux, des déchets dangereux, piquants (DASRI), électriques... La vue, l'odeur, la manipulation de ces déchets posent des problèmes de santé et d'hygiène pour les agents. Il en est de même avec les déchets déposés au pied des éco-points et qui doivent être nettoyés quotidiennement par les agents communaux... Autant d'incivilités qui vous coûtent cher. **Votre geste de tri est essentiel, continuez à respecter les agents et l'environnement.**

### Des résultats encourageants !

Tout au long de l'année, nous avons constaté d'importantes évolutions des flux de déchets sur le territoire. La poubelle « résiduelle » s'est considérablement allégée, au profit du réemploi, du recyclage, de l'apport en déchèteries et du compostage dans les jardins.

- 31 % d'ordures ménagères collectées dans les bacs individuels
- + 27 % des déchets recyclables triés aux éco-points.

**Un accès élargi à toutes les déchèteries du département (hors agglomération de Limoges).**



Un service réorganisé pour toujours plus de valorisation et de prévention !

En 2021, votre jour de collecte et votre couleur de semaine ne changent pas !

Début décembre, vous avez reçu le calendrier 2021 dans votre boîte aux lettres. Il est également disponible en mairie.



### Pour aller encore plus loin

> **Vous pouvez redonner une seconde vie à vos objets.**

Depuis février 2020, une recyclerie créative s'est ouverte à Saint-Maurice-les-Brousses.

N'hésitez pas à passer commande auprès de la recyclerie pour des jeux, livres, vêtements, mobilier, vaisselle, fournitures... d'occasion, ainsi que des créations uniques !

Contacts : 05 44 00 08 12 / [association.lentrepot@gmail.com](mailto:association.lentrepot@gmail.com)

[www.facebook.com/Recyclerielentrepot](https://www.facebook.com/Recyclerielentrepot)

3 rue des Lauriers, 87800 Saint-Maurice-les-Brousses

> **Il y a toujours une solution pour composter et donc moins jeter.**

Composteur individuel, sites de compostage partagé, aides pour la location ou l'acquisition d'un broyeur, ... Le SYDED et la Communauté de Communes vous accompagnent pour réduire et valoriser vos végétaux.

**Contacts : Service Environnement de la Communauté de Communes**  
05 55 78 67 94 / [environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr)  
[syded87.org](http://syded87.org)

## CULTURE

Avec le réseau de médiathèques Pays de Nexon - Monts de Châlus, riche de ses 8 médiathèques (Bussière-Galant, Les Cars, Châlus, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Nexon et Pageas), **vous pouvez continuer d'emprunter livres, CD, DVD, magazines, consulter ordinateurs et/ou tablettes numériques.**

Nos médiathèques, c'est aussi **une programmation culturelle variée accessible à tous, petits et grands.** La saison culturelle 2020-2021, portant sur les 5 sens, fera des médiathèques un carrefour où se rencontreront sensations, perceptions à travers expositions, ateliers, racont'heures sensorielles, rencontres... Un programme trimestriel à surveiller.

Vous voulez en savoir plus ? **Consultez le site Internet du réseau et accédez au catalogue en ligne de l'ensemble des médiathèques pour une réservation en ligne :** <https://mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr/>

### Quelques dates à retenir

**Mercredi 6 janvier** : Des livres et des jeux, 6-11 ans, médiathèque de Nexon, 16h / Racont'heure, - 3 ans, médiathèque de Nexon, 11h

**Vendredi 8 janvier** : Askip ! La culture se partage, à partir de 12 ans, médiathèque de Châlus, 17h15

**Mercredi 13 janvier** : Atelier sensoriel avec l'Atelier-musée de la terre de Puycheny, tout public, médiathèque de Nexon, 14h30

**Mercredi 20 janvier** : Racont'heure + 3 ans, médiathèque de Flavignac, 10h30

**Samedi 23 janvier** : La Nuit de la lecture, tout public, médiathèque de Nexon

**Vendredi 29 janvier** : La Parenthèse, le club des lecteurs, médiathèque de Flavignac, 18h

**Samedi 30 janvier** : Sensibilisation à la déficience visuelle avec Mes Mains en or, médiathèque de Nexon, 14h

Programme complet sur notre site internet.

## LA FUTURE MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ À NEXON LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Tout comme celle située à Châlus, elle vous assurera un point d'accès de proximité à nos services. Véritable porte d'entrée du territoire, elle offrira un espace adapté à l'Office de Tourisme Intercommunal ainsi que des espaces dédiés aux savoir-faire et à la culture locale.

De même, le Centre Intercommunal d'Action Sociale emménagera dans ces nouveaux locaux. Vous y retrouverez le service de gestion des Accueils de Loisirs (ALSH), des Relais d'Assistants Maternels (RAM) et le Service mandataire d'aide à domicile.



## ENVIRONNEMENT

Le service des ordures ménagères et SPANC poursuivent leurs activités.

L'opération « De l'électricité sur mon toit » pour la promotion du photovoltaïque est mise entre parenthèse le temps de la crise sanitaire. Vous pouvez néanmoins continuer à nous solliciter pour plus d'informations : 05 55 78 67 94

[developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr)

## ESPACE FRANCE SERVICES

Nos espaces France Services continuent de vous accueillir sur rendez-vous. Ils sont là pour vous faciliter l'accès aux services publics.

Vous pouvez y effectuer diverses démarches administratives, photocopies, accès à internet dans un lieu unique et se renseigner auprès d'agents polyvalents.

**Horaires pendant la période de crise sanitaire jusqu'à nouvel ordre :**

### Maison de l'Intercommunalité à Nexon

**Accueil téléphonique**  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
et de 14h à 18h

### Accueil physique uniquement sur rendez-vous

le lundi après-midi de 14h à 18h  
et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Les RDV doivent être pris par téléphone : 05 55 58 11 05  
ou par mail : [pij.nexon@wanadoo.fr](mailto:pij.nexon@wanadoo.fr)

### Maison de l'Intercommunalité à Châlus

**Accueil téléphonique**  
du lundi au vendredi de 9h à 12h et  
de 14h à 17h

### Accueil physique uniquement sur rendez-vous

le lundi après-midi de 14h à 17h,  
le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les RDV doivent être pris par téléphone : 05 19 09 00 04 ou par mail : [franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr)

**Famille, enfant, jeune, personne âgée ou en situation de handicap, votre CIAS est là pour répondre à vos besoins du quotidien, un service toujours à votre écoute.**

La petite enfance avec 2 Multi-Accueils (Les Cars et Saint-Maurice-les-Brousses) permet d'accueillir plus de 35 jeunes enfants.

Les 2 Relais d'Assistants Maternels (RAM) sont au service des assistants maternels pour des animations et des formations mais aussi pour informer les familles sur les différents modes d'accueil et les accompagner dans les démarches liées à l'embauche.



Accueil de loisirs et garderie de Flavignac

L'enfance et la jeunesse avec 3 accueils de loisirs sans hébergement pour les 3/12 ans et 2 accueils de loisirs adolescents.

Découverte, solidarité, autonomie, ils offrent à vos enfants mille et une façons de vivre de nouvelles aventures.

Ouverts les mercredis, petites et grandes vacances scolaires.

Le Service mandataire d'aide à domicile vous offre une assistance dans votre vie quotidienne. Que vous soyez actifs, retraités ou en situation de handicap, vous pouvez bénéficier de notre accompagnement.

**N'hésitez pas à nous contacter :**

**05 55 36 07 98**

**[secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr)**

# DESTINATION Pays de Nexon - Monts de Châlus

## EN CHEMIN VERS 2021

Laissons 2020 derrière nous et ouvrons grands les bras à 2021 pour une nouvelle année que nous espérons riche de retrouvailles et d'effervescence. À l'Office de Tourisme, toute l'équipe reste mobilisée pour construire avec nos partenaires touristiques, nos associations et toutes celles et ceux qui font la beauté de notre destination une année forte en projets, en événements, en loisirs et en découvertes pour vous, habitants et ambassadeurs, et pour les vacanciers qui viendront séjourner en Pays de Nexon - Monts de Châlus.

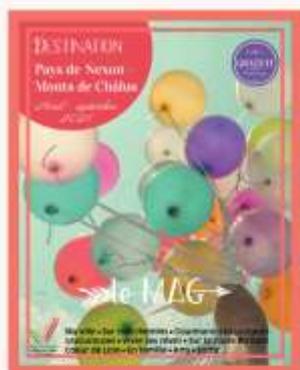
Le Mag' sera là cette année encore avec une édition printemps / été et une édition automne/hiver ; mais 2021 signera également l'arrivée de notre nouveau site Internet sur lequel nous espérons, vous trouverez facilement toutes les informations et bons plans à ne pas manquer. Un lien en ligne pour mieux se rencontrer «en vrai» dans nos espaces d'accueil et sur les sites de visites. Nos espaces d'accueil parlons-en, puisque là aussi il y aura du changement ! Bientôt ... l'Office de Tourisme de Nexon actuellement situé dans l'ancienne conciergerie du château déménage à quelques centaines de mètres, place de la République. Ce nouvel espace, plus adapté, plus grand vous offrira une nouvelle expérience de découverte et mettra en avant des artistes locaux dans un espace boutique.

Nous vous en dirons plus très prochainement concernant la date d'ouverture de ce nouvel Office sur nos réseaux sociaux et sur notre site Internet.



Mais aussi ...

À pied, à cheval, à vélo, sur  
nos sentiers



### “ MAG #7 Avril - Septembre

Le nouveau Mag Destination Pays de Nexon - Monts de Châlus arrive bientôt ! Retrouvez-le comme d'habitude dans les commerces, en mairie et dans les lieux d'accueil du public.

A l'intérieur : l'agenda, les sites de visites et bons plans à ne pas manquer, entre autres ... ”

Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus

T. 05 55 58 26 44

[tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr)

[www.tourisme-nexon-chalus.fr](http://www.tourisme-nexon-chalus.fr)

RETROUVONS-NOUS AUSSI SUR ...



#tourismepaysnexonchalus



Office de Tourisme Pays de Nexon - Monts de Châlus

Chaudement emmitouffé, qu'il est bon de profiter du calme de l'hiver pour prendre un bon bol d'air sur nos sentiers. Destination Pays de Nexon - Monts de Châlus ce n'est pas moins de 13 sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Des balades familiales de 3km au randonnées de 20km, à chacun sa sortie. Des panoramas dégagés des Monts de Châlus aux douces plaines de l'Est du territoire, elles offrent de superbes paysages et redécouvertes de notre patrimoine Haut-Viennois.

Où trouver les topo-fiches ? Rendez-vous à l'Office de Tourisme de Nexon ou au bureau d'informations touristiques de Châlus où nous aurons le plaisir de les partager gratuitement avec vous.

Pratique ! Téléchargez gratuitement LOOPI, l'application mobile dédiée à l'itinérance en Haute-Vienne. Profitez de son GPS intégré à guidage vocal, même hors-ligne ! Impossible donc de se perdre ou de tourner en rond.



**PROJET ÉMERGENT  
DE LA  
CHÂTAIGNERAIE  
LIMOUSINE**



**TERRITOIRES  
ZÉRO CHÔMEUR  
DE LONGUE  
DURÉE**

## L'association de développement local, la Châtaigneraie Limousine innove et lance un projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

L'objectif de cette expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)" est le retour à l'emploi de chômeurs de longue durée (plus d'un an) grâce au développement d'activités manquantes, sans faire concurrence à celles déjà existantes.

Cette expérimentation n'est pas une simple politique d'emploi, elle participe aussi au développement social et économique du territoire. En effet, le projet propose d'embaucher les personnes durablement privées d'emploi dans une Entreprise à But d'Emploi, qui sera créée dans le cadre de l'expérimentation.

Au sein de cette entreprise, les anciens chômeurs réaliseront des activités qui auront été recensées comme manquantes sur notre territoire composé de communes des Communautés de communes Ouest Limousin et Pays de Nexon-Monts de Châlus, mais utiles aux habitants, aux entreprises, aux collectivités, aux associations... À titre d'exemple, les activités nouvelles mises en place dans des territoires en expérimentation sont du reconditionnement informatique, de l'aide administrative, de la vente ambulante, et bien d'autres selon les besoins.

Que vous soyez chef d'entreprise, responsable associatif, habitant ou demandeur d'emploi de longue durée, vous pouvez participer à ce projet innovant.

C'est tous ensemble que nous pourrons éradiquer le chômage de longue durée tout en développant notre économie locale.



### Flavignac : commune de l'expérimentation

Le projet est à l'étude sur 14 communes qui sont apparues comme les plus propices : Bussière-Galant, Les Cars, Flavignac, Pageas, Châlus, Dournazac, Pensol, La Chapelle-Montbrandeix, Champagnac-la-Rivière, Champsac, Cussac, Marval, Saint-Mathieu et Oradour-sur-Vayres.

**Vous voulez en savoir plus ou envisagez de participer à cette initiative, n'hésitez pas à contacter Catherine Lyraud, animatrice du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.**

**05 55 70 99 43**

**[catherine.lyraud@chataigneraielimousine.fr](mailto:catherine.lyraud@chataigneraielimousine.fr)**

**Pour en savoir plus :**

**<https://www.chataigneraielimousine.fr/fr/economie-et-emploi>**

## LA MARINE NATIONALE RECRUTE

Comme 3 500 jeunes français chaque année, rejoignez, vous aussi, la Marine Nationale !

Nous vous proposons de prendre part à une mission qui a du sens : défendre votre pays et protéger vos compatriotes en mer, sur terre et dans les airs, tout autour du monde, au sein d'un collectif de 39 000 marins.

En rejoignant l'une de nos 6 écoles ou l'un de nos 9 centres de formation en France, vous aurez la possibilité de choisir parmi plus de 50 métiers dans quatre grands domaines d'emploi.

CIRFA MARINE BRIVE 05.55.74.33.17 - ETREMARIN.FR



REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE  
**ETREMARIN.FR**

## JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Depuis le 23 novembre 2020, il est possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes doivent disposer d'un compte personnel sur le site [majdc.fr](http://majdc.fr).

La priorité est donnée à ceux déjà inscrits sur [majdc.fr](http://majdc.fr) ou ayant communiqué une adresse mail au moment du recensement (l'adresse mail devant être encore valide à ce jour) ou lors de contacts avec les centres du service national (CSN).

Les jeunes, n'ayant communiqué ni adresse électronique, ni numéro de téléphone, recevront une convocation par courrier.

Les jeunes disposent de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne. La convocation précise la date limite d'exécution.

Entre le 23 novembre et le 10 décembre 2020, les sessions en ligne ont permis à environ 250 000 jeunes au niveau national d'effectuer leur JDC dont environ 35 000 dans la zone de l'établissement du service national sud-ouest.

Les jeunes qui n'ont pas d'accès internet et ne peuvent pas effectuer la JDC en ligne sont prioritaires pour l'effectuer en présentiel.



## NAISSANCES

Timéo BENNE le 2 novembre à Limoges  
 Eliott FERDEL le 27 juillet à Limoges  
 Lilia, Bouchtaouia, Fatima KAMIL le 18 mars à Limoges  
 Mia LAURIER le 17 septembre à Limoges  
 Enzo LEGLISE le 21 avril à Limoges  
 Gabin MAZIERES le 23 mars à Limoges  
 Romann, Dominique SIOR le 19 mars à Limoges  
 Gabriel, Azazel, Gengis THYSEN le 24 novembre à Limoges  
 Julie, Lucie, Catherine, Laurence TOURNOIS le 18 décembre 2019 à Limoges  
 Clarice, Érine VALADE le 24 novembre à Limoges

## MARIAGES

François, Marc, Paul BOUCHARÉYCHAS et Géraldine, Suzanne, Ginette VILLAUDIERE le 11 juillet  
 Didier JAUBART et Corine CAMUS le 22 octobre

- En raison de l'achèvement du bulletin avant la fin de l'année, certains noms peuvent manquer et seront incorporés dans l'État civil 2021.

## DÉCÈS

René Jean ADAM le 20 décembre 2019  
 Serge BARRIÈRE le 11 octobre  
 Madeleine BARTHOUT veuve SARRE le 14 janvier (maison de retraite La Coquille)  
 Hélène Marie BORDAS veuve VIALLE le 29 janvier (maison de retraite Les Cars)  
 Hélène CÉLÉRIER veuve DUBERNARD le 20 septembre (transcription)  
 Pierre COUDERT le 12 novembre (transcription)  
 Denise, Danielle CROZIER veuve BATTISTA le 8 août (transcription)  
 Jean-Pierre DARTHOUT le 22 août (transcription)  
 Marie-Louise DELANNET veuve DESPLOBINS le 4 septembre (transcription)  
 Isabelle GRÉSIK épouse LAGRENÉE le 23 octobre  
 Didier JAUBART le 7 décembre (transcription)  
 André, Yvon LAROCHE le 5 août (transcription)  
 Léonce, Robert PASSERIEUX le 30 septembre (maison de retraite de Châlus)  
 Renée PEYRICHOUX veuve FLEURAT le 4 octobre (transcription)  
 André, Camille, Joseph PITON le 8 août (transcription)  
 Lucette ROUX épouse PASSERIEUX le 2 mars (maison de retraite de Châlus)  
 Brigitte RATOUCHEIAK épouse L'ORPHELIN le 24 novembre (transcription)  
 Jacques, André SANSPAIL dit CLARISSE le 16 novembre  
 Marie, Marcelle TEYSSIER veuve MASSALOUX le 17 octobre (transcription)

### MAIRIE

Mairie de Flavignac  
87230 Flavignac  
05 55 39 11 14  
mairie-flavignac@wanadoo.fr  
www.flavignac.fr

#### HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 14h - 17h  
Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h  
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h  
Jeudi : 14h - 17h  
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h  
Samedi : 9h - 12h

Le secrétariat est fermé tous les samedis suivant un Conseil municipal.

*Attention ces horaires sont susceptibles de modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.*

#### PERMANENCE DU MAIRE

Christian DESROCHE :  
lundi après-midi et mercredi matin sur RDV.

#### PERMANENCES DES ADJOINTS

Patrick PRECIGOUT :  
samedi matin sur RDV.

François GAYOT :  
samedi matin sur RDV.

Claudine Pradier :  
mercredi après-midi sur RDV.

Caroline Dupeyroux :  
mercredi matin sur RVD.

#### PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

1<sup>er</sup> mardi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous ou 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

### SERVICES

#### Électricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique, contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

#### Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau, contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

#### Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, contacter votre opérateur.

#### Ordures ménagères

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

#### Horaires des déchèteries

##### Horaires d'ouverture d'été

	Châlus* Les Ganes (D901)	Nexon** Le Bourg	St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)
Lundi	9h-12h 14h-18h	8h-12h 14h-18h	9h-12h 13h30-18h
Mardi	Fermée	8h-12h	9h-12h 13h30-18h
Mercredi	9h-12h 14h-18h	8h-12h 14h-18h	13h30-18h
Vendredi	9h-12h 14h-18h	8h-12h 14h-18h	9h-12h 13h30-18h
Samedi	9h-12h 14h-18h	8h-12h 14h-18h	9h-12h 13h30-18h

\* Été du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

\*\* Été du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre

##### Horaires d'ouverture d'hiver

	Châlus* Les Ganes (D901)	Nexon** Le Bourg	St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)
Lundi	9h-12h 14h-17h	8h-12h 13h30-17h30	13h30-17h
Mardi	Fermée	8h-12h	9h-12h 13h30-17h
Mercredi	9h-12h 14h-17h	8h-12h 13h30-17h30	13h30-17h
Vendredi	9h-12h 14h-17h	8h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h
Samedi	9h-12h 14h-17h	8h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h

\* Hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

\*\* Hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril